

Droit des admissions

En vigueur depuis l'été 2021, l'alinéa 1 de l'article 55a LAMal est formulé comme suit: «Les cantons limitent, dans un ou plusieurs domaines de spécialité ou dans certaines régions, le nombre de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires à la charge de l'assurance obligatoire des soins.» Il y a vingt ans, le monde politique a estimé que le remède miracle à l'augmentation des coûts de la santé était de «geler» les admissions. Vingt ans plus tard, les cantons sont désormais contraints de limiter le nombre de médecins alors que nous sommes confrontés à une pénurie générale de personnel qualifié. La situation en devient kafkaïenne.

En jetant un coup d'œil aux différentes formes de mise en œuvre de l'article 55a LAMal, on constate très vite que le fédéralisme fonctionne «parfaitement». Pour les patientes et les patients, mais aussi pour les médecins, la prise en charge ne s'arrête toutefois pas aux frontières cantonales.

Une [conférence visant à faire la lumière sur le nouveau droit des admissions aura lieu le 18 octobre 2023](#) (en allemand). À cette occasion, la FMH exposera le point de vue du corps médical et fera part des difficultés rencontrées dans la pratique.



Recherche de lauréat-e-s pour l'Innovation Qualité 2024 !

Le prix de l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) récompense les projets qualité qui ont fait leurs preuves dans le système de santé. L'ASQM souligne ainsi les vastes connaissances pratiques acquises dans le domaine de la qualité en Suisse, favorise les échanges et la mise en réseau afin de continuer à faire évoluer le système de santé pour le bien des patientes et des patients.

Le prix Innovation Qualité tient compte de la diversité des démarches en faveur de la qualité en Suisse grâce aux trois catégories suivantes :

- Innovation numérique
- Sécurité des patients
- Prix spécial du jury

N'hésitez pas à présenter votre projet à un jury indépendant et à un parterre de spécialistes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 décembre 2023.

Pour de plus amples informations :

- Article « [Innovation Qualité 2024: les inscriptions sont ouvertes!](#) » du 16 août 2023 dans le Bulletin des médecins suisses
- Site internet : www.innovationqualite.ch .



INNOVATION QUALITÉ

Inscrivez votre projet d'ici le 4 décembre 2023

Les projets novateurs en faveur de la qualité des soins méritent une distinction: remportez le prix «Innovation Qualité» dédié à la qualité en médecine en inscrivant votre projet sur le site www.innovationqualite.ch.

L'ASQM se tient à vos côtés !

Nous aimerions vous rappeler ici les offres de soutien de l'ASQM. Vous pouvez obtenir son assistance dans les domaines ci-après :



[Assistance qualité](#) pour la mise en œuvre de la charte qualité de l'ASQM



Soutien spécialisé pour les questions ayant trait à la qualité :
[simple](#) ou [détaillé](#)



[Soutien financier](#) ponctuel



[Soumission de sujets](#) : proposition de nouveaux domaines thématiques



Mise en réseau :

[Mise à disposition de vos travaux](#) ou [mise en réseau avec les travaux d'autres organisations](#)

L'ASQM informe régulièrement des projets et activités en cours par le biais d'une lettre d'information.
Pour tout compliment, critique ou remarque, veuillez contacter : asqm@fmh.ch.